

PRIX ET CONDITIONS

Nos prix exprimés en euros s'entendent hors taxes au départ de nos magasins, et supposent qu'un minimum de commande suivant chaque type de matériel soit effectué. Nos fournitures sont toujours facturées aux prix et conditions valables le jour de l'expédition, sauf dérogation de notre part. Les délais de livraison sont approximatifs et n'engagent pas notre responsabilité. Ils courent à partir de la date de réception de la commande ou, si celle-ci n'est pas conforme ou acceptée en l'état, à partir du moment où toutes les questions relatives à l'exécution sont définitivement arrêtées d'un commun accord. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. Aucun dédommagement n'est accordé pour les livraisons retardées ou des expéditions avancées et toute pénalité de retard est refusée. Les commandes reçues et acceptées ne peuvent être ni complètement, ni partiellement annulées sans notre consentement écrit. Un supplément forfaitaire de 15,00 euros HT sera applicable sur toutes les commandes inférieures à 75 euros net HT (hors port).

Nous nous réservons une certaine latitude en ce qui concerne les cotes, les poids et l'exécution des pièces commandées. Les emballages ne sont pas repris.

Pour les exécutions spéciales, aucune modification ou annulation de commande ne sera admise. Toute commande ou appel d'offres implique l'acceptation de nos conditions générales de vente.

FACTURATION - PAIEMENTS

Nos factures sont payables à 30 jours fin de mois le 15 date de facture. Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé. Les créances réciproques des parties seront compensées à due concurrence dès lors qu'elles sont certaines et exigibles.

Tout désaccord relatif à une facture devra être notifié à peine de déchéance dans les 2 (deux) mois de la date de la facture, par écrit.

En cas de changement de la capacité ou de la situation de l'acheteur, de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons la possibilité d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de demander des garanties ou le paiement comptant, et d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues, même non échues.

En outre, de convention expresse, le défaut de paiement à l'échéance, quel que soit le mode de règlement, entraîne de bon droit et sans modalité l'application d'une pénalité de retard égale au taux BCE + 10 points calculée au jour le jour. Le défaut d'acceptation d'un effet ou le non-retour de l'effet envoyé à l'acceptation équivaut à un refus de paiement.

En complément de pénalités de retard et conformément à la loi du 22 mars 2012, une indemnité minimum de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée sans préjudice du droit à une indemnisation supplémentaire si notre préjudice s'avère plus élevé.

Toute note de crédit de quelque nature que ce soit, ne pourra faire l'objet d'un règlement de notre part qu'après parfait paiement par l'acheteur des sommes échues.

Tout retard de livraison ou toute réclamation, quelle qu'elle soit et à quel moment qu'elle intervienne, ne peut avoir pour effet de modifier les modalités et délais de paiement.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Notre société reste propriétaire des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix de la commande en principal et accessoires sans possibilité pour l'acheteur de procéder à des divisions, notamment au prétexte de règlements fractionnés. (Art. 65, loi du 13 juillet 1967 modifiée par la loi n°80.335 du 13 mai 1980). En qualité de détenteur des produits, l'acheteur en assure, à ses frais, la garde, les risques et la responsabilité. L'acheteur devra à ce titre souscrire une assurance. L'acceptation de conditions particulières n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause de réserve de propriété. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou correspondances qui nous parviennent ne peut modifier celles qui précèdent, à moins d'acceptation formelle de notre part.

GARANTIE

Nos produits sont garantis 1 an à dater de leur vente contre tous vices des matériaux ou vice de fabrication. Cette garantie est expressément limitée au remplacement ou au remboursement, à notre discrétion, des produits défectueux. Cette garantie ne couvre pas les consommables, les outils et le matériel de fixation. Cette garantie constitue le seul et unique recours pour les défauts garantis et exclut les réclamations pour (i) les dommages indirects, immatériels consécutifs ou non, les dommages punitifs, spéciaux, accessoires (ii) le coût de la main d'œuvre, du démontage et de la réinstallation des produits (iii) les pertes d'utilisation, de profit, de contrat, les frais généraux, le coût de l'interruption des activités, les conséquences de retards, etc.

Tout appel à la garantie devra nous être notifié par écrit (i) avant l'expiration de la période de garantie et (ii) au plus tard 30 jours calendaires après avoir constaté le défaut. La demande de garantie doit contenir le numéro de série du produit garanti. Le produit garanti doit nous être retourné sans retard pour inspection. L'utilisation du produit qui serait défectueux doit être interrompue dès que le défaut allégué est remarqué.

La présente garantie ne s'applique pas :

- Aux dommages causés par l'installation ou l'utilisation des produits avec d'autres produits n'appartenant pas à la même gamme ou de produits non conformes.
- Aux défauts apparents ou visibles. Ces défauts doivent être signalés dans les 8 jours suivant la date d'achat.
- Aux défauts dus à une mauvaise utilisation, un stockage extérieur ou prolongé, si le défaut constaté résulte du transport, de la manipulation, de l'usure, d'un choc, d'une erreur de pose, d'un défaut d'entretien et/ou d'une utilisation non-conforme, des conditions mécaniques, environnementales ou de travail anormales ou par un acte ou une omission du client, de l'utilisateur final ou de tout tiers.
- Aux produits qui n'ont pas été installés, utilisés ou entretenus conformément à nos spécifications techniques et instructions, ou en violation des bonnes pratiques.
- Aux produits qui ont été démontés, réparés ou modifiés, ni à l'usure et la décoloration ;
- Aux défauts causés par des événements de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence applicables.

La présente garantie ne fait pas obstacle aux garanties d'ordre public éventuellement applicables et n'affecte en rien l'exercice de leurs droits.

EXPÉDITIONS

Les marchandises livrées voyagent aux risques et périls des destinataires, même en cas de livraison franco. Les transporteurs étant responsables des avaries et des retards de livraison, les destinataires doivent émettre des réserves, le cas échéant, auprès des transporteurs et selon les formes requises avant de prendre livraison des marchandises. Les envois directs d'usine, comme ceux de nos magasins, sont soumis aux mêmes conditions. Aliaxis Utilities & Industry SAS se réserve le droit de refuser certains envois sur chantiers : dans ce cas, la livraison sera effectuée à l'adresse habituelle de livraison.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations, qu'elle qu'en soit la nature, doivent être adressées dans les 8 jours qui suivent la réception des marchandises, à défaut de quoi, elles ne seront pas recevables. Les différences dans le nombre de pièces, dans le poids par rapport aux documents d'expédition, ainsi que le mauvais état des colis doivent être notifiés au transporteur avant l'acceptation de la livraison.

RETOUR DES MARCHANDISES

Les retours de marchandises ne sont acceptés que pour les pièces de moins d'un an (date de facturation faisant foi) et avec notre accord préalable. Ils doivent nous parvenir franco de tous frais, et ne comporter que des marchandises en parfait état avec leur emballage d'origine. Le prix des marchandises rendues tel qu'il apparaît sur la facture correspondante est alors porté au crédit de l'acheteur, déduction faite d'un minimum de 20%

de son montant pour frais de manutention par nos services du matériel retourné. Aucun remboursement en espèces ne sera effectué. Les pièces fabriquées sur plans ou indications de notre client ou non tarifées ne seront ni reprises ni échangées.

RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la société ALIAXIS UTILITIES & INDUSTRY SAS ne pourra être tenue responsable d'éventuels préjudices indirects, immatériels consécutifs ou non-consécutifs, perte de profit, de commande ou de client, atteinte à l'image de marque, pénalités de retard, etc. Le client garantit ALIAXIS UTILITIES & INDUSTRY SAS contre toute action menée par un tiers d'un de ces chefs. La responsabilité de ALIAXIS UTILITIES & INDUSTRY SAS sera en outre limitée au montant HT de la marchandise à l'origine de la réclamation. Cette clause ne fait pas obstacle aux responsabilités légales d'ordre public ni à l'exercice de leurs droits par les clients consommateurs.

FORCE MAJEURE - CLAUSE D'EXONÉRATION

En cas d'événement de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté des parties (incendie, inondation, conflit du travail - soit chez Aliaxis Utilities & Industry SAS, soit chez ses fournisseurs - mobilisations, réquisition, embargo, manque de moyen de transport, manque général d'approvisionnement, etc.) faisant obstacle ou rendant déraisonnablement onéreuse l'exécution des obligations nées du contrat, les délais d'exécution de ces obligations seront prorogés de la durée des dits événements et devront être exécutés spontanément dès leur cessation. Pour bénéficier de cette prorogation, la partie qui souhaite invoquer un événement de force majeure doit avertir immédiatement par écrit l'autre partie de son intervention aussi bien que de sa cessation. Si par suite d'un événement de force majeure, l'exécution du contrat devient impossible dans un délai raisonnable, chacune des parties a le droit de se dégager du contrat par simple notification écrite sans avoir à demander la résiliation à un tribunal.

CHANGEMENT DE CONTRÔLE

En cas de changement de la situation juridique de l'acheteur ou en cas de changement de son contrôle direct ou indirect, Aliaxis Utilities & Industry SAS se réserve le droit d'annuler les commandes en cours, même acceptées ou de demander des garanties ou le paiement comptant, et d'exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues même non échues.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client ne pourra revendiquer le transfert à son bénéfice d'un quelconque droit de propriété ou d'exploitation de tout ou partie des droits de propriété intellectuelle ou une quelconque licence de priorité intellectuelle concernant les produits vendus par Aliaxis Utilities & Industry SAS. Le client s'engage à respecter les droits ainsi détenus et/ou exploités par Aliaxis Utilities & Industry SAS et à n'entreprendre aucune action susceptible d'y porter atteinte et de façon plus générale pouvant porter atteinte aux intérêts de Aliaxis Utilities & Industry SAS. Ainsi notamment, le client ne peut altérer, modifier ou supprimer la marque apposée par Aliaxis Utilities & Industry SAS sur les produits ou sur la documentation associée, ni revendre les produits sous un autre nom. Toute utilisation d'une marque, d'une dénomination ou d'un signe appartenant à Aliaxis Utilities & Industry SAS ou exploité par Aliaxis Utilities & Industry SAS doit faire l'objet d'un accord préalable écrit de Aliaxis Utilities & Industry SAS.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, Aliaxis Utilities & Industry SAS s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte des données personnelles qui lui sont communiquées par le client et à les traiter dans le respect de ladite loi.

Les données à caractère personnel transmises à Aliaxis Utilities & Industry SAS par le client font l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisées par Aliaxis Utilities & Industry SAS et ses partenaires commerciaux pour le traitement, l'exécution et la gestion des commandes. Aliaxis Utilities & Industry SAS s'engage à ne pas communiquer ces informations à des tiers autres que ses partenaires commerciaux chargés de l'exécution, de la livraison et/ou du paiement des commandes. Aliaxis Utilities & Industry SAS pourra toutefois être amenée à communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales.

Toute personne physique, justifiant de son identité, peut exercer son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des informations la concernant et figurant dans les bases de données de Aliaxis Utilities & Industry SAS sur demande adressée à Aliaxis Utilities & Industry SAS par courrier et adressée au siège social de Aliaxis Utilities & Industry SAS ou par email à l'adresse dataprotectioncoordinator@alixaxis.com.

CONFORMITÉ

L'Acheteur s'engage à ne pas (directement ou indirectement) vendre, transférer, transborder ou mettre à disposition de quelque manière que ce soit les Produits (i) à des personnes physiques et/ou des entités visées par des sanctions financières ou économiques ; et/ou (ii) en sachant ou en ayant des raisons de croire que l'acheteur et/ou l'utilisateur final pourrait utiliser les Produits pour une utilisation finale interdite (par exemple une utilisation en rapport avec des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou des missiles, ou toute autre utilisation finale militaire dans un pays soumis à un embargo sur les armes ou comme pièces pour des biens militaires). Par ailleurs, l'Acheteur s'engage à fournir à la Société toutes informations nécessaires au respect des lois et réglementations en matière de contrôle des exportations et/ou de sanctions.

ENGAGEMENT DES PARTIES

La société Aliaxis Utilities & Industry SAS est engagée dans une démarche responsable à laquelle tout client, distributeur, fournisseur ou autres parties prenantes devra se conformer. En effet, les parties feront preuve de transparence dans les transactions commerciales par conséquent, les parties respecteront les lois et réglementations en matière de Corruption et traitement de données (OCDE, AFA, RGPD ...)

Les parties devront également prôner la diversité et l'égalité sur le plan social en garantissant l'hygiène et la sécurité de tous les employés, en respectant le droit du travail (OIT, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, la charte sociale européenne ...), en interdisant le marchandage et en collaborant de façon équitable.

Enfin, les Parties mettront tout en œuvre afin de réduire leur impact carbone efficacement, de favoriser le réemploi, d'acheter et d'utiliser de manière responsable des ressources, de mieux gérer les déchets conformément aux réglementations en vigueur et de sensibiliser leurs dirigeants, membres, adhérents et employés dans ce sens.

CONTRIBUTION A LA FILIERE REP Bâtiment

En conformité avec la législation, Aliaxis Utilities & Industry SAS a délégué à Valobat (www.valobat.fr) ses obligations dans le cadre de sa Responsabilité Elargie de Producteur de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment. Numéro de déclarant FR299471_04ISZZ. Nos factures incluent le montant de l'écocontribution REP PMCB par une mention séparée. Les statistiques sont fournies hors écocontribution REP PMCB.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Angers.